

L'AUTAN

Clermont-le-Fort



Bulletin municipal N°132

Mars 2016



Stand du comité des fêtes lors du Ludathon de Clermont-le-Fort



Les artisans et producteurs locaux en pleine action dans la salle des fêtes



Petits et grands s'essaient aux danses de salon lors du thé dansant



Ambiance festive lors de la soirée scène ouverte du comité des fêtes

Dossier

Vitesse

p.6/7

Vie associative

p.8 à 11

Coup de projecteur

le Père Gaston

p.16

Sommaire

Le mot du Maire - p.3

Vie municipale - p.4/5

Dossier - p.6/7

• Vitesse

Vie associative - p.8 à 11

- LIVRESSE
- Marmottes et marmots
- Apemica
- Association « Vivre à Clermont »
- Ludothon
- Distribution colis Noël

Vie pratique - p.12 à 15

- Permanence conseillers / avocats
- Tarif fourrière / Taxe foncières
- MCEF Labège / Assistante maternelle
- Ouverture de la pêche / Plomberie
- Information jeunesse / Taille des haies
- Recensement des jeunes de 16 ans et plus
- Lutte contre les cambriolages
- Numéros pratiques / Les gestes qui sauvent
- Message vigipirate
- Chenilles processionnaires et protection de l'atmosphère
- Passage à la télévision haute définition

Coup de projecteur - p.16

Père GASTON curé du Secteur paroissial

Si vous souhaitez apporter votre collaboration pour le prochain numéro, vous pouvez le faire en nous écrivant (lautandeclermont@gmail.com) ou en téléphonant à la Mairie (05 61 76 29 45).

Carnet

• NAISSANCES

- Saul MONVILLE-COURVOISIER, né le 4 décembre 2015 à Clermont-le-Fort
- Oscar RUFO-HEREDIA, né le 22 janvier 2016 à Toulouse.

• DÉCÈS

- Maria Luisa MOLINA LAGUNAS veuve RODRIGO, décédée le 8 février 2016 à Toulouse.

Bulletin municipal L'Autan de Clermont-le-Fort

Responsable Publication : Christian HUGUES.

Responsable Autan : Nicole AERN.

Comité Consultatif information communication : Patrick BENTABOULET, Christiane BRUSTEL, Olivier D'ARDALHON DE MIRAMONT, Gérard VERDOT.

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Nicole AERN, Jérôme ANCARNO, Xavier BELLAMY, Christiane BRUSTEL, Roger CALVET, Jean-Jacques CAZALBOU, Fabrice DELGADO, Sandra DELGADO, Anne DELPY, Vania DINIZ MOSTERT, Geneviève DURAND-SENDRAIL, Jean FARRE, Christian HUGUES, Jean Pierre LAGUENS, Jeanine LOUIS, Maymouna MAGRI, François MARTINEZ, Corinne NOGAREDE-HUGUES, Annick PAILLETTE, Philippe PAILLETTE, Claude SURIN, Michèle SURIN, Barbara VIE

Réalisation : Imprimerie du Sicoval, Labège, sur papier recyclé

À noter dans votre agenda



Mars

- **12** : ouverture pêche
- **12** : sortie Marmottes et Marmots (M&M)
- **19** : cérémonie dépôt de gerbe 10 h
- **20** : thé dansant Comité Des Fêtes (CDF)
- **30** : permanence conseillers départementaux (17h-18h)

Avril

- **5** : télévision, mise haute définition
- **8** : goûter spectacle pour nos aînés

• **9** : sortie M&M

• **9** : loto CDF 21h

• **24** : Nature Midi Pyrénées journée RNR

Mai

• **14-15** : sortie M&M

• **26** : assemblée générale CDF à 19h

• **du 2 au 27** : Nature Midi Pyrénées expo RNR à la mairie

Juin

• **2 au 5** : surprise du comité des fêtes

BILLET D'HUMEUR

En tant que nouveau comité des fêtes depuis le 27 mai 2015, nous n'imaginions pas l'envergure de notre tâche : vous rassembler, vous, les habitants de Clermont-le-Fort !

En septembre, nous avons donc débuté avec trois semaines de spectacles, puis nous avons proposé un thé dansant, qui a regroupé débutants et confirmés. Une semaine plus tard, l'équipe a été ravie de vous retrouver nombreux, toujours à la salle des fêtes, pour assister à différents concerts où nous avons pu découvrir des artistes locaux ! En février, lors du marché, vous avez pu retrouver un pêle-mêle d'artisans créateurs, de différents domaines. Nous remercions tous les Clermontois, les bénévoles et les partenaires sans qui ces événements ne pourraient voir le jour. Nous sommes heureux de constater que, depuis la rentrée 2016 la fréquentation augmente de manière significative, et cela grâce à vous !

Nous aimerions conserver une fréquence quasi mensuelle des manifestations. Dans ce but, nous comptons sur votre aide afin de les mettre en place plus sereinement, et que cela corresponde à vos attentes. Nous sommes conscients que des améliorations restent à faire, c'est pour cela que vos commentaires, idées, remarques ou suggestions sont les bienvenus ! Vous pouvez nous les communiquer sur notre mail à cdf.clermontlefort@gmail.com, ou sur la page Facebook « Comité des Fêtes de Clermont le Fort ». Parmi vous se cachent certainement des volontaires ponctuels ou réguliers, faites-vous connaître !

Quand nous revoyons-nous ? L'association aura le plaisir de vous accueillir prochainement pour une nouvelle édition du thé dansant le dimanche 20 mars, un loto le samedi 9 avril à 21h et un événement du 2 au 5 juin.

L'assemblée générale aura lieu le jeudi 26 mai 2016 à 19h dans la salle des fêtes.

Votre dévoué comité des fêtes.

Mairie de Clermont-le-Fort

18 le Fort - 31810 Clermont-le-Fort

Téléphone : 05 61 76 29 45

Horaires d'ouverture au public :

lundi 14-16h / mercredi 16-19h

vendredi 8h30-11h30

Permanence du Maire : le samedi de 9h à 12h

<http://mairieclermontlefort.free.fr/>
mairie.clermont-le-fort@wanadoo.fr

Le mot du Maire



« **Il faut affamer les collectivités pour les réformer** ». Cette phrase prononcée par un membre du gouvernement résume, derrière l'impérieuse nécessité pour l'État de contenir le déficit public, la démarche de réduction des dotations versées aux communes, intercommunalités, conseils départementaux et régionaux. Confrontées à une baisse durable de leurs recettes, les collectivités territoriales sont contraintes de réduire leurs dépenses. Parmi les solutions envisagées, la baisse des dotations octroyées aux collectivités de rang inférieur a rapidement fait consensus.

Dernier maillon de la « chaîne territoriale », notre commune, comme les autres, subit de plein fouet les effets de ces décisions. Concrètement, le Sicoval s'apprête, pour son budget 2016, à réduire la dotation de solidarité communautaire, instrument de solidarité financière entre les communes. Il va également créer une tarification des services proposés aux communes, par exemple les prestations relevant du droit de l'urbanisme. Enfin il s'apprête à réduire, voire à supprimer, certaines des activités déployées sur le territoire intercommunal, notamment les actions relevant de l'environnement et de la préservation des espaces agricoles.

Ainsi, la préparation du budget de notre commune pour cette année s'inscrit-elle dans un ensemble de contraintes jamais vues auparavant. Au-delà de la réduction de ces recettes de fonctionnement, la commune est obligée d'appliquer les décisions de l'État qui pèsent sur ses dépenses de fonctionnement, par exemple la révision du système d'indemnisation des élus locaux et l'augmentation prévisible du point d'indice des agents de la fonction publique territoriale. Certaines de ses dépenses d'investissement sont également encadrées par l'État, comme la mise en accessibilité de l'ensemble des équipements recevant du public dans un délai très serré, après plusieurs décennies d'inaction.

Cette situation inédite invite élus et fonctionnaires communaux à faire preuve de créativité pour continuer à rendre un service public de qualité, accessible à tous, respectueux de l'environnement, valorisant pour celles et ceux qui y contribuent et compatible avec le cadre budgétaire qui est le nôtre. L'adoption d'une tarification sociale pour la restauration scolaire et dorénavant pour les séjours éducatifs, la sensibilisation des enfants à une gestion respectueuse de la nourriture, l'implication du personnel municipal dans l'animation des temps d'activités périscolaires, le soutien aux initiatives individuelles et collectives sur le village favorisant le lien social... participent de cette approche. Nous restons à votre écoute pour imaginer les solutions de demain : soyons créatifs ensemble !

Christian HUGUES

558

C'est le chiffre de la nouvelle population légale de Clermont-le-Fort, à compter du 1^{er} janvier 2016, authentifiée dès la parution du décret au Journal Officiel.

Régularisation de l'emprise des chemins communaux (Chemin des Maridats, Impasse du Bois Grand et Chemin de Marsal)

(Conseil Municipal du 11 décembre 2015)

Suite au passage du géomètre du Cadastre sur le territoire communal, la commune a été saisie par des administrés concernés par l'emprise du Chemin du Marsal (parcelles situées à l'endroit du croisement avec la Route de Venerque) et du Chemin des Maridats (parcelles sises au carrefour avec le Chemin des Combes). Ces personnes sollicitent la régularisation des tracés dans la mesure où il apparaît que les relevés effectués par le service du Cadastre ne correspondent pas à l'emprise réelle sur le terrain. Dans les deux cas, la commune fait intervenir un géomètre-expert pour, d'une part établir la délimitation exacte du chemin qui entraînera la modification du parcellaire cadastral et, d'autre part, régulariser la situation par acte notarié (achat et/ou vente des surfaces couvertes).

Dans le cas de l'Impasse du Bois Grand, ce chemin communal empruntait depuis plusieurs années, dans sa partie finale près de la raquette, une parcelle privée. Dans la mesure où le propriétaire souhaitait vendre les terrains adjacents dans le cadre d'un projet d'urbanisation, la commune a été appelée à régulariser cette situation en achetant pour l'euro symbolique la parcelle privée. En contrepartie, elle s'est engagée à faire réaliser à ses frais, sur la désormais parcelle publique, des accès pour les deux lots mis en vente, dès que les nouveaux propriétaires en feront la demande.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Convention pour l'animation de cours de dessin à l'école de Clermont-le-Fort dans le cadre des activités périscolaires

(Conseil Municipal du 11 décembre 2015)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la commune propose, dans les locaux de l'école de Clermont-le-Fort, des activités périscolaires aux Clermontois scolarisés dans l'une des deux écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal. Désireuse de promouvoir des solutions locales d'animation, la municipalité a favorablement accueilli la proposition d'un Clermontois, résidant du Fort, disposant de qualifications en arts plastiques et d'une expérience avérée de l'animation auprès d'enfants du primaire, pour organiser des ateliers dessin. Ces ateliers ont été organisés les lundis après la classe entre novembre 2015 et février 2016. À l'instar de la tarification retenue par l'association Aurecler pour ses activités, les séances ont été facturées 4,80 € pour les « grands » (CE2,

CM1 et CM2) et 2,40 € pour les « petits » (Grande Section et CE1) dans la mesure où ces derniers ne pouvaient, pour des raisons de transport, participer à des séances complètes. La convention signée entre la commune et l'intervenant a précisé les conditions de sa rémunération, à savoir 25 € par heure.

Délibération adoptée à la majorité. Cinq voix contre (Gérard Boudon, Gérald Lagacherie, Leanne Pitchford, Elisabeth Giachetto, Jean-Paul Cardaliaguet).

Signature d'un contrat de prêt à usage pour les parcelles agricoles communales

(Conseil Municipal du 11 décembre 2015)

La commune possède plusieurs parcelles dans le quartier de La Riverotte (secteur des Claux et à proximité du lac de La Ramière). La convention qui lie la commune avec l'agriculteur chargé de l'entretien des terrains prend la forme d'un contrat de prêt à usage. La mise à disposition du bien prêté est totalement gratuite et ne donnera lieu à aucune redevance, aucune indemnité d'occupation ni autre contrepartie à verser à la commune.

En échange, l'agriculteur s'engage à :

- prendre les biens prêtés dans leur état au jour de l'entrée en jouissance, sans recours contre la commune pour quelque cause que ce soit ;
- exploiter les biens prêtés en agriculteur soigneux et de bonne foi, conformément aux usages locaux et à l'usage particulier du bien ;
- assurer les biens prêtés et effectuer toutes les déclarations nécessaires auprès de la Mutualité Sociale Agricole ;
- rendre les biens à la commune à l'expiration du prêt, sans que celle-ci ait à lui faire payer des indemnités de fumures et arrières fumures ou autres améliorations, sauf accord particulier entre les parties.

Il convient de noter que le même agriculteur a été retenu par la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural Gascogne Haut-Languedoc pour l'exploitation du terrain acquis par la commune au lieu-dit Las Combes dans le quartier des Maridats (cf. bulletin municipal de novembre 2015, p.4).

Délibération approuvée à l'unanimité.

Attribution de subventions aux écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal pour les séjours éducatifs et mise en place de la tarification sociale sur la participation restant à la charge des familles

(Conseil Municipal du 26 février 2016)

Les directrices des écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal ont sollicité les communes

VIE MUNICIPALE

d'Aureville et de Clermont-le-Fort pour obtenir une subvention pour des séjours éducatifs programmés au mois de mars pour les « petits » (GS, CP et CE1 à Micro-polis en Aveyron) et au mois d'avril pour les « grands » (CE2, CM1 et CM2 au Moulin des Sitelles dans le Tarn).

Après concertation entre les deux municipalités, il a été décidé, d'une part de retenir le principe de séjours d'une même durée entre les deux écoles et, d'autre part, de mutualiser l'ensemble des coûts associés à ces séjours (transport, hébergement et restauration). Chaque commune s'est engagée à verser une subvention de 15 euros par enfant suivant sa domiciliation, soit un coût total de 360 euros pour la commune de Clermont-le-Fort.

Dans le cadre de sa politique sociale, la commune de Clermont-le-Fort a décidé d'appliquer aux séjours éducatifs le principe de la tarification sociale mise en vigueur pour la restauration scolaire depuis la dernière rentrée (cf. bulletin municipal de novembre, p.4). Des tarifs différenciés sont proposés aux parents en fonction des revenus et du nombre de personnes de chaque famille domiciliée à Clermont-le-Fort et dont l'enfant est scolarisé dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal. Une réduction est appliquée à la participation demandée aux familles pour les séjours (sur la base de 131 euros par enfant). Cette prise en charge s'établit à hauteur de 40 % pour un quotient familial de niveau 1 (entre 0 et 625 euros), 20 % pour un quotient familial de niveau 2 (entre 626 et 750 euros) et 5 % pour un quotient familial de niveau 3 (entre 751 et 875 euros). Les parents sont invités à se

rapprocher de la mairie pour connaître leur éligibilité à ce dispositif.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Reconduction de la convention concernant les ateliers périscolaires animés à l'école de Clermont-le-Fort

(Conseil Municipal du 26 février 2016)

Dans le prolongement des ateliers dessin proposés aux enfants les lundis soir entre novembre 2015 et février 2016, la commune souhaite poursuivre le partenariat qui la lie avec l'intervenant, Clermontois résidant au Fort, en utilisant deux autres de ses compétences : la maîtrise des instruments de musique (guitare) et de la langue anglaise (langue maternelle au même titre que le néerlandais). Les enfants pourront donc bénéficier, de mars à juillet 2016, d'ateliers autour de l'éveil musical et de l'initiation à la langue anglaise, dans un cadre pédagogique concerté avec les enseignantes de Clermont-le-Fort. La convention reconduit les tarifs pour les enfants et le niveau de rémunération de l'intervenant (cf. supra). Afin de limiter le risque financier pour la commune, la convention précisera que la prestation pourra être interrompue dans le cas où l'atelier mobiliserait moins de quatre enfants.

Délibération adoptée à la majorité. Une voix contre (Leanne Pitchford) et cinq abstentions (Gérard Boudon, Bernard Ferrari, Gérald Lagacherie, Elisabeth Giachetto, Jean-Paul Cardaliaguet).

Xavier BELLAMY, Sandra DELGADO et Christian HUGUES

Les autres décisions prises lors des conseils municipaux (délibérations consultables sur le site internet de la Mairie, mairieclermontlefort.free.fr).

11 décembre 2015 - Ouverture d'un compte épargne temps pour le personnel municipal ; position de la commune au regard du projet de dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Restauration Scolaire proposée par le Préfet de la Haute-Garonne ; réactualisation du prêt de la Caisse d'Épargne pour l'achat d'un terrain auprès de la SAFER ; versement d'une indemnité au trésorier (Centre des Finances Publiques).

25 février 2016 - Création d'un comité consultatif « Vie de quartier » et mise à jour de la composition des commissions communales.

Votre conseil municipal : un concentré de vie démocratique

Comme vous avez pu le constater en analysant les votes ou en lisant les comptes rendus des séances, le conseil municipal est composé d'un groupe majoritaire (Nicole AERN, Xavier BELLAMY, Jean-Jacques CAZALBOU, Sandra DELGADO, Geneviève DURAND-SENDRAIL, Christian HUGUES, Jean-Pierre LAGUENS, Romain MALPAS et François MARTINEZ) et d'une opposition (Gérard BOUDON, Jean-Paul CARDALIAGUET, Elisabeth GIACHETTO, Gérald LAGACHERIE et Leanne PITCHFORD). Bernard FERRARI, quant à lui, n'a pas souhaité se positionner pour l'un ou l'autre de ces groupes. L'existence d'une opposition municipale constructive et créative doit être perçue comme une richesse dans la mesure où elle est source d'exigence vis-à-vis de la majorité municipale. C'est la situation inverse qui doit être considérée comme problématique car elle ne donne pas de champ à l'expression de visions alternatives à l'action de la municipalité. Sachons utiliser au mieux cette opportunité !

DOSSIER



La vitesse des véhicules empruntant les routes départementales qui traversent notre commune constitue un sujet de préoccupation pour la majorité d'entre nous, que nous soyons automobilistes (difficulté à rentrer ou à sortir du domicile et à s'insérer dans le trafic), cyclistes (dépassements et croisements dangereux, utilisation inenvisageable pour les enfants) ou piétons (traversées périlleuses de jour comme de nuit).

Les risques associés à la vitesse excessive des véhicules sur les routes départementales

Notre commune est traversée par plusieurs routes départementales (cf. carte ci-dessus) : d'une part un axe reliant le quartier de La Riverotte à la Place En Sérié puis à la Route d'Espanès (D68E) et au Chemin des Crêtes vers Goyrans (D68) et, d'autre part, un axe reliant Aureville à Venerque et passant par la Place En Sérié et la Route de Venerque (D35).

Ces axes routiers connaissent une fréquentation croissante dite « pendulaire », c'est-à-dire sur les créneaux horaires du matin pour rejoindre les lieux de travail (flux vers les zones d'emploi de Ramonville-Saint-Agne, Labège et Toulouse) et du soir pour le retour vers le domicile. La faible présence de zones de limitation de vitesse sur ces axes combinée à l'utilisation routinière de ces tronçons incite la traversée de notre commune à vive allure. Plusieurs accidents ont été déplorés ces dernières années dans la descente de la Côte de Clermont et à

l'endroit des Oustalets tandis que piétons et cyclistes ont eu des frayeurs Chemin des Crêtes. En outre, cette situation dissuade les Clermontois d'utiliser les modes de déplacement doux pour se mouvoir sur le territoire communal (marche, vélo, ...).

Notre projet : la reconnaissance du lieu-dit « En Sérié » comme zone d'urbanisation

Le projet en cours d'élaboration avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne consiste à faire reconnaître comme zone urbanisée les tronçons routiers qui s'étendent dans trois directions depuis la Place En Sérié (cf. carte ci-contre).

Cette reconnaissance ouvrirait la voie à la création administrative d'un lieu-dit dénommé « En Sérié » et permettrait, par la suite, d'installer des panneaux d'entrée et de sortie du lieu-dit, rendant ainsi obligatoire une limitation de vitesse à 50 km/h sur les tronçons concernés. Afin de s'assurer du respect des limitations

de vitesse par les automobilistes, la commune installerait des panneaux de rappel de limitation de vitesse et des radars pédagogiques. La commune pourrait également apporter des modifications à la signalisation horizontale sur les tronçons désormais placés sous l'autorité de police du maire (marquages au sol). Afin d'organiser les transitions de vitesse entre les tronçons « hors agglomération » sur lesquels la vitesse est limitée à 90 km/h et les tronçons couverts par le lieu-dit « En Sérié », le projet nécessiterait que soient positionnés des panneaux de limitation à 70 km/h sur la D68e à l'endroit du quartier des Oustalets et sur la D35 en provenance d'Aureville avant de déboucher sur le croisement avec le Chemin des Crêtes. Cet aménagement fait actuellement l'objet d'une analyse de la part des services techniques du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

La question de la vitesse ne se résume pas pour autant à ce seul projet

La mise en place de ce projet ne réglerait pas pour autant tous les problèmes liés à la vitesse sur les routes départementales.

Le Chemin des Crêtes (D68), mitoyen entre les communes d'Aureville et de Clermont-le-Fort, se trouverait alors isolé entre deux zones reconnues comme agglomération avec une vitesse limitée à 50 km/h (Goyrans et le lieu-dit « En Sérié »). L'implantation de panneaux de limitation de vitesse sur cet axe départemental nécessiterait que soient préalablement réalisés des relevés des vitesses des véhicules, les ressentis des habitants étant différents selon que l'on se situe de part et d'autre de la route.

Sur la D68e, la traversée entre le Camp Grand et l'école, pourtant actuellement limitée à 70 km/h, tout comme la descente de la Côte de Clermont, resteraient problématiques. La traversée de cet axe, en voiture ou à pied, conserverait un caractère périlleux. Dans une moindre mesure,

la situation resterait également insatisfaisante pour les riverains de la Route de Corronsac (hameau Céré). Il reviendrait au Conseil Départemental de la Haute-Garonne de conduire les études techniques permettant d'identifier les solutions les plus adaptées au cas par cas.

La mise en place de ce projet pourra également être l'occasion d'une analyse des décisions à prendre sur la voirie communale à travers une réglementation de la vitesse et/ou la mise en place de signalétiques verticale et horizontale. Seront notamment concernés les axes suivants : Chemin de Lombardel, Chemin des Maridats, Chemin de la Riverotte, Chemin Saint-Maurice et Impasse du Bois Grand.

Un projet associé : la création de cheminements piétonniers le long des routes départementales

Afin d'offrir aux riverains, et aux marcheurs, la capacité de se déplacer sans danger sur le lieu-dit « En Sérié », la commune étudie la création de cheminements piétonniers le long des différents axes couverts, en traitant de façon prioritaire la zone jugée la plus dangereuse (tronçon entre la Place En Sérié et le carrefour entre la Route d'Espanès et la Route de Venerque). Cette mise en sécurité permettra également aux utilisateurs des transports publics de relier l'arrêt « Bois Grand » dans de bonnes conditions de sécurité (TAD, transports RPI, collège et lycée). Au regard des distances concernées, de la complexité technique associée à certains tronçons et des coûts d'aménagement, ce projet ne saurait être appréhendé que dans une perspective pluriannuelle, sur la base d'une analyse critique des avantages et inconvénients associés au premier tronçon réalisé.

*Nicole AERN, Xavier BELLAMY,
Jean-Jacques CAZALBOU, Sandra DELGADO,
Christian HUGUES et François MARTINEZ.*



Projet de réduction de la vitesse actuellement objet de concertation avec les services du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

LIVRESSE

Le concept du livre vagabond est arrivé des États-Unis, il y a une dizaine d'années : on prenait un livre apparemment abandonné dans une cabine téléphonique, un abribus, un porche... on le lisait et on le déposait dans un autre endroit à l'abri de la pluie. Le livre changeait de mains et voyageait. Petit à petit, on a vu apparaître, en France comme à l'étranger, des contenants fantaisistes, dans lesquels était proposé tout un assortiment de livres, à la disposition des passants, sans aucune obligation de le rendre où on l'avait pris, ni de le rendre « tout court », ni de l'échanger et sans contrainte de délai.

L'association clermontoise La Sauce aux Idées a conçu et réalisé une boîte à livres baptisée LIVRESSE. Vous entendez LIVRES dans LIVRESSE. Mais ça vous rappelle autre chose ? Normal, le contenant n'est pas une armoire ou un présentoir ordinaires, comme ailleurs, chez nous, c'est un tonneau ! Un bar à livres, une panse à penser garnie d'une cinquantaine d'ouvrages tout public qui sera régulièrement entretenue par les responsables de l'association.

LIVRESSE est installée solidement depuis le vendredi 5 février près de la mairie, près de la salle des fêtes, près du restaurant... Elle vous clignera de l'œil quand vous passerez. N'hésitez pas à choisir un ouvrage, la lecture est un malin défaut, on ne peut s'en passer...

Christiane BRUSTEL



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MARMOTTES ET MARMOTS

Dans la plus pure tradition de l'Association, l'année a débuté par l'Assemblée Générale, la 21^e qui s'est tenue fin janvier. Ce début d'année marque également un anniversaire important : les 10 ans du Marmotton. Une quinzaine d'adhérents s'est retrouvée, au préalable, pour une boucle locale, ensoleillée, avec une descente acrobatique par le sentier botanique vers les bords de l'Ariège et Goyrans, une montée sur la crête et un retour par En Sérié et le sentier non moins acrobatique vers la Brègue après la ferme des Cabanes.

L'Assemblée Générale a rassemblé une grande partie des adhérents, dans une atmosphère détendue. Monsieur le maire a excusé son absence par un sympathique message dans lequel il indiquait son intention de venir en famille arpenter la montagne dans le courant de l'année. Le bilan moral a été illustré par un diaporama des photos prises au cours des sorties de l'année 2015, qui a été particulièrement active : treize sorties, dont une de trois jours à Collioure, et une autre de cinq jours dans les Pyrénées espagnoles, ont été organisées pour une quinzaine de familles. Au total, quinze randonnées, souvent en Ariège, deux sorties ski de fond à Nistos et Beille et une sortie vélo. L'activité bonus était, une nouvelle fois, aquatique : une sortie en kayak de mer entre Port-Vendres et Banyuls. À noter que Claire, Patrick et Gérard ont participé au Ludothon, qui rassemblait plusieurs associations clermontoises dans le but de collecter des fonds pour le Téléthon.



Ensuite, le trésorier a montré que les comptes présentaient un petit excédent par rapport au précédent bilan et a été heureux d'annoncer que la cotisation était inchangée : 15 euros par famille.

Un point important a été abordé : les 10 ans du Marmotton. Dès le mois de mai, nous allons organiser des randonnées à proximité des lieux mythiques traversés par la centaine de participants, qui s'étaient relayés pendant deux mois pour une grande traversée des Pyrénées d'Ouest en Est, organisée au profit de l'association Fanette. En outre, une fête aura lieu le 9 juillet au village, où tous les « Marmottes et marmots » pourront se retrouver pour visionner le film de la Grande traversée et partager quelques agapes, en musique.

Le conseil d'administration a été réélu à la majorité. On a ensuite évoqué les dates des prochains rendez-vous : samedi 12 mars, samedi 9 avril et week-end du 14-15 mai, dimanche 5 juin, samedi 9 juillet et du 26 au 30 juillet. La journée s'est clôturée par la dégustation d'une fondue savoyarde préparée sur place et partagée par un grand nombre d'adhérents, en toute convivialité. Si vous êtes intéressés par nos activités, vous pouvez me contacter par mail (dagmarnarval@hotmail.com) ou par téléphone au 05 61 91 71 26 et consulter le site Web de l'association (www.marmottes-et-marmots.fr) où vous trouverez nos sorties passées. Cliquez sur **Randos de marmots**. En dessous des **Dates des prochaines sorties**, vous pouvez accéder aux topos et aux photos des randonnées passées, classées par année, en cliquant sur leur titre.

Anne DELPY



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE MATERNELLE INTERCOMMUNALE DES COTEAUX DE L'ARIÈGE



Dimanche 31 janvier, l'APEMICA a fêté la Chandeleur au sein de l'école maternelle de Goyrans. Une trentaine d'enfants accompagnés de leurs parents sont venus assister au spectacle « Les petits plats dans les grands » avec « Léonard » où cuisine et jongleries ont fait bon ménage.

S'en est suivie une dégustation de crêpes maison confectionnées par les parents et accompagnées de sucre, confiture ou chocolat pour les plus gourmands. Sans oublier le cidre et le café pour récompenser les parents qui ont été mis à rude épreuve lors de l'atelier de sculpture de ballons sous les directives de Léonard notre animateur. L'APEMICA remercie tout le monde de sa présence et des excellentes crêpes qui ont fait le bonheur des papilles des petits et grands. Nous leur donnons rendez vous pour Pâques qui sera organisé comme pour le spectacle de Noël avec l'APE (Association des Parents d'Elèves de l'école primaire) et la Mairie de Goyrans. Et bien entendu pour la traditionnelle kermesse de fin d'année qui aura lieu à l'école maternelle en juin. Jeux et animations seront de mises ainsi que le pot de fin d'année offert par l'APEMICA pour partager ce moment de convivialité.

Une tombola sera organisée avec de nombreux lots pour tous les âges.

L'APEMICA recherche des partenaires pour les aider ainsi que des donations pour la Tombola.

Vous pouvez nous contacter par mail : apemica@free.fr

Fabrice DELGADO



ASSOCIATION « VIVRE À CLERMONT »

Notre association, « Vivre à Clermont », a organisé en 2015 quelques événements allant dans le sens de favoriser la convivialité entre ses adhérents et, plus largement, des Clermontois dans leur ensemble. Comme l'an dernier, s'est tenu un repas de quartier au rond point de l'Impasse du Bois Grand le 19 septembre 2015, qui a réuni dans la bonne humeur une trentaine de voisins malgré une série d'événements extérieurs qui ont un peu « dilué » la représentation cette année.

Le rond point de l'entrée de l'impasse a reçu un « sapin » lumineux à énergie solaire du plus bel effet,...

Nous avons aussi assuré une distribution de tracts sur l'ensemble de la commune, invitant les Clermontois à installer des illuminations de Noël sur leur maison et jardin, qui a obtenu un certain succès.

Cette opération pourra être renouvelée l'an prochain, en espérant que les Clermontois y participeront encore plus nombreux et de façon toujours plus originale afin d'assurer la meilleure « visibilité » de leur installation depuis les alentours.

Les personnes intéressées à voir les photos de quelques illuminations réalisées, peuvent se rendre sur notre site : <http://vivreaclermont.wix.com/assos>



Jean FARRE

LUDOTHON

Du 28 novembre au 6 décembre 2015, de nombreux bénévoles se sont associés aux efforts de l'association « Les coteaux aux côtés d'Elodie » afin de proposer des activités susceptibles de rapporter un maximum de dons à reverser à l'AFM Téléthon. C'est ainsi que les municipalités d'Aureville, Clermont le Fort, Corronsac, Deyme, Espanès, Lacroix Falgarde et Pompertuzat, secondées par une multitude d'associations, partenaires industriels, commerçants et bénévoles, ont réussi à proposer du Théâtre Occitan, des soirées dansantes, concours de tarot, spectacles, lotos, marché de Noël, marche à pied, Ludothon.....

Elodie et Laurence Lamontagne, présidente de l'association n'ont pu que se réjouir en comptabilisant les 20 013 euros qui ont été reversés à l'AFM Téléthon. Un record depuis le commencement de l'association il y a 17 ans...

L'ensemble des bénévoles a été convié à un apéritif pour le bilan au cours duquel un diplôme a été remis aux représentants des communes. Pour notre petit village, il s'agissait de la seconde participation à cet événement.

Un concert à l'église avec deux chorales avait été organisé en 2013 par le comité des fêtes et avait déjà permis de récolter une belle cagnotte.

L'édition 2015 a mobilisé beaucoup d'associations et de bénévoles autour d'un Ludothon. En effet, l'association des chasseurs présentait une exposition d'animaux naturalisés sur la faune locale et organisait une tombola qui a connu un vrai succès ! Caminarem avait élaboré des quiz de botanique à partir de rondins, de graines... Les agriculteurs nous ont rappelés ou appris les noms des cultures et leur utilisation.

Sur le stand d'itinéraires, on associait le nom des peintres célèbres à leurs œuvres respectives. Marmottes et Marmots proposait de replacer le nom des massifs Pyrénéens sur une reproduction de la table d'orientation.

Les Amis de Clermont exposait des photos anciennes et animait un quiz sur l'histoire de Clermont.

Les bénévoles de la ludothèque faisaient découvrir les jeux aux petits et grands.

Le tennis proposait un jeu de palet en extérieur.

La salle fut décorée avec beaucoup d'attention par les comité des fêtes, le CCAS et un coup de main non négligeable de notre restaurateur pour accueillir le Père Noël comme il se doit !

L'atelier peinture / Photophore se tenait juste à côté de la buvette qui a également rapporté un grand succès, sans doute l'odeur des préparations sucrées apportées par chacun...

Sandra DELGADO



Catherine ABELLA

DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL AVEC TROIS REPRÉSENTANTES DES HABITANTS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

« Dès la première visite j'ai compris que cette démarche était pleine d'amitié, de convivialité, chacun recevant avec grand plaisir son panier de Noël.

Les échanges avec chacun ont été très chaleureux et je peux vous assurer que j'ai passé un très bon après-midi et me sent prête à recommencer. »

Jeanine LOUIS

« J'ai apprécié de rencontrer les habitants du 3^e âge de Clermont-le-Fort. Par contre je trouve qu'il est dommage qu'on se retrouve avec des colis sur les bras car les gens ne sont pas chez eux. »

Maymouna MAGRI

« Du pur bonheur de discuter avec eux et d'écouter leurs savoirs, comme de visiter leurs magnifiques maisons pleines d'histoires et de souvenirs ! Excellente expérience du bonheur ! »

Vania DINIZ MOSTERT

La permanence des conseillers départementaux (Muriel PRUVOT et Bernard BAGNERIS) se tiendra en mairie de Clermont-le-Fort le mercredi 30 mars de 17h à 18h.

Les permanences d'avocats au DIAS de Montgiscard sont passées **sur rendez-vous**. Les horaires de la permanence à la Maison de la Solidarité d'Escalquens pour les avocats ont également été modifiés **16h30 à 18h30 au lieu de 17h-19h**.

Tarif fourrière

Conditions dans lesquelles les animaux peuvent être remis à leur propriétaire.

Conformément à la législation (Art. L211-24 du Code Rural), la SAS SACPA est autorisée à encaisser les frais, directement et pour son compte, auprès des propriétaires qui récupèrent leurs animaux en fourrière. Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur au moment de la restitution.

Tarifs TTC au 1^{er} janvier 2016 : forfait fourrière : 87,50 € (*)
Pour un animal mordeur ou griffeur : 80,50 €

Si l'animal nécessite des soins vétérinaires particuliers, ces frais seront à la charge du propriétaire.

Possibilité de réacheminement des animaux chez les particuliers si ceux-ci ne sont pas en mesure de se déplacer.

(*) À partir du 8^e jour ouvré et franc, supplément par jour de présence de 14,50 € TTC pour les chiens

Identification puce électronique : 67,50 €

Forfait par visite vétérinaire (obligatoire)

Vaccin rage + passeport : 42,50 €

Et 8,50 € TTC pour les chats (toute journée commencée est due).

Taxe foncières

Tous les contribuables exonérés de la taxe d'habitation et foncière en 2014, le seront également en 2015 et 2016.

Si vous avez déjà payé vous serez automatiquement remboursés.

Si vous n'avez pas payé : ne tenez pas compte des avis reçus.

www.impots.gouv.fr

Maison Commune Emploi Formation Labège : programmation Ateliers 1^{er} semestre 2016

• **Au programme de ces ateliers sont principalement abordés les thèmes suivants**

- les offres d'emploi
- les techniques de recherche d'emploi
- les métiers
- l'environnement économique : filières, clusters, pôles de compétitivité
- les annuaires d'entreprises
- la veille économique

• **Calendrier des ateliers du 1^{er} semestre 2016. Inscriptions obligatoires, à la MCEF :**

Mardi 5 avril - mardi 31 mai - mardi 28 juin - mardi 19 juillet
Renseignements et inscriptions auprès des animatrices du centre de ressources de la mcef au 05 61 28 71 06
Horaires : de 14h à 16h30

Ouverture de la pêche

Une journée très attendue par les amateurs. À partir du 12 mars 2016, la pêche aux salmonidés est à nouveau ouverte dans les cours d'eau, et ce jusqu'au 18 septembre.

En savoir plus sur :

<http://www.evous.fr/ouverture-de-la-peche-a-la-truite-date,1189019.html#GygruAc0CxJroju.99>

Assistante maternelle

M^{ME} BOUYSSSEL Béatrice

Lieu-dit « EN SERIE », 4100 côte de Clermont

31810 CLERMONT LE FORT

Tél. 05 34 47 79 10

Information jeunesse

Du 5 janvier au 31 mars 2016, les Points d'Information Jeunesse de Castanet et de Ramonville, proposent des forfaits de ski à tarifs réduits.

• **16-27 ans :**

ST LARY : 31 €, à partir de 3 personnes 30 €
FON ROMEU : 29 € à partir de 3 personnes 25 €
GUZET : 23,50 € à partir de 3 personnes 20 €
PEYRAGUDE : 27 €

• **16-29 ans :**

AX LES THERMES : 24,50 € + de 2 jours 23 €
SUPERBAGNERES 20,50 € + de 2 jours 19,50 €

Offres du Sicoval pour la jeunesse : ski, bafa, séjours, baby sitting...

Le site internet de la jeunesse du Sicoval sont là pour vous donner des conseils pour job et loisirs.

Le 14 avril 2016, les les Points Information Jeunesse du Sicoval organisent un forum Jobs d'été, salle La Durante, à Auzeville-Tolosane.

L'occasion pour les candidats, âgés de 16 à 30 ans, de rencontrer les entreprises qui recrutent cet été. De 15h à 20h. Plus d'infos : ij-sicoval.org / 05 34 66 73 14.

Recensement des jeunes de 16 ans et plus

Démarche à faire pour le recensement obligatoire pour garçons et filles

Vous devez vous présenter à la mairie avec une pièce d'identité valide et le livret de famille ; normalement l'inscription doit se faire dans le trimestre qui suit la date anniversaire des 16 ans, comme c'est expliqué sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>. De plus, cette démarche vous permet aussi d'être automatiquement inscrits sur les listes électorales. La Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Ensuite vous serez convoqués par les autorités militaires entre la date de recensement et vos 18 ans. Bonne chance à tous, et pour les retardataires mettez-vous rapidement à jour.

Taille des haies, périodes et réglementation

Le printemps approche, pensez, si nécessaire, à tailler vos haies.

L'idéal est de respecter le cycle de croissance des arbustes, qui comporte 2 temps : une grosse pousse au printemps, et son pendant : un regain d'activité en fin d'été.

En intervenant à la fin de ces 2 périodes, vous supprimerez les dernières pousses, et conservez ainsi plus longtemps un aspect « taillé ».

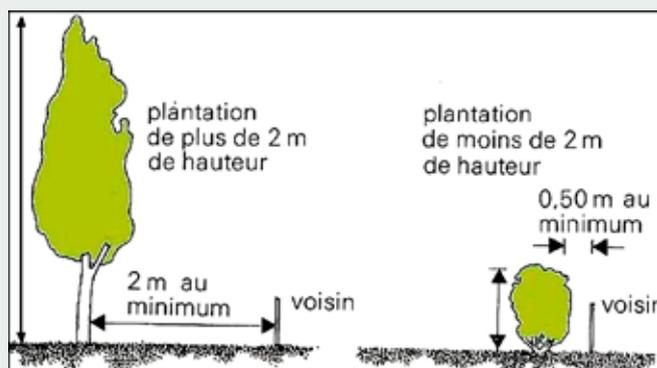
Conifères, arbustes caducs ou persistants, selon la composition de vos haies ces 2 moments de l'année se situent généralement entre mai et juin, de fin août à début octobre.

En dehors de la conduite du végétal proprement dite, la taille des haies est aussi soumise à divers articles du code civil (671, et suivants) dont on peut trouver une excellente présentation sur ce site : http://nature.jardin.free.fr/plantation_reglementation.html

En effet, une belle haie, un bel arbre pour l'un peut être un trouble de jouissance (ombre) pour l'autre, mais aussi une mise en danger comme par exemple les chenilles processionnaires sur des branches surplombant le bac à sable ou la piscine des bambins mitoyens. Veiller à l'entretien et à la conformité des ses plantations est bien une obligation réglementaire à laquelle nul ne peut se soustraire et on peut y être contraint par une simple mise en demeure (lettre recommandée) et, si nécessaire, injonction du tribunal d'instance. Le mieux est quand même d'avoir un dialogue serein entre riverains sur le simple bon sens qui dit (Pagnol, parmi les premières répliques de « La femme du boulanger ») : « **On n'a pas le droit de manger le soleil de personneu !!!** »

Pour toutes questions ou précisions, n'hésitez à vous adresser en mairie.

Jean Pierre LAGUENS



Lutte contre les cambriolages

Les militaires de la Gendarmerie de Castanet-Tolosan et de Ramonville St-Agne vous aident à avoir les bons réflexes.

« Ça n'arrive pas qu'aux autres ! »

- Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.
- Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage...
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.
- En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.
- Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.
- Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez à la brigade de Castanet-Tolosan ou de Ramonville, en composant le 17, tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Numéro d'urgence, numéro utiles
112 : N° Européen en cas d'urgence
15 : Samu, urgence maladie
17 : Police Gendarmerie
18 : Pompiers
3966 : Médecins de garde

Pharmacies de garde (resogardes)
Composez le 3237 pour connaître les trois pharmacies de garde les plus proches de votre secteur et informations pour vous y rendre.

Urgence panne électricité
Composer le 0810 333 081

Les gestes qui sauvent initiation de 2 heures gratuite, alerter, masser, défibriller, poser un garrot.
<http://www.haute-garonne.gouv.fr/>

Message Vigipirate

Réagir en cas d'attaque terroriste

Une vidéo pour apprendre aux citoyens les réflexes permettant de se protéger et de sauver des vies en cas d'attaque terroriste. Cette vidéo est disponible sur : www.encasdattaque.gouv.fr

Le passage à la télévision haute définition, ce sera le 5 avril 2016 !

Ce passage concerne les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau.

Un test simple existe pour vérifier que son téléviseur est compatible TNT HD

Allez sur la chaîne 7, puis la chaîne 57 et vérifiez que le logo ARTE HD est bien présent en continu sur l'une des 2 chaînes, en haut à gauche de l'écran. Si c'est le cas, votre télé est prête pour le 5 avril, sinon, il ne faut pas tarder à s'équiper d'un adaptateur TNT HD à brancher dès maintenant au téléviseur. Il est souhaitable de ne pas attendre le dernier moment pour s'équiper. Une aide financière de 25 euros est accessible pour l'acquisition d'un équipement HD pour les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public ne recevant la télévision que par l'antenne râteau. Depuis le 28 janvier, une aide gratuite à domicile est ouverte pour les personnes âgées de plus de 70 ans ou ayant un handicap supérieur à 80 %. Elle permet, en partenariat avec La Poste, une intervention par les facteurs pour installer l'équipement TNT HD au domicile des téléspectateurs.

Pour toute information : un site internet (www.recevoirlatent.fr) et un numéro d'appel non surtaxé (0970 818 818) sont à votre disposition.

Centre National de la Propriété Forestière
Délégation Régionale de Midi Pyrénées
7 Chemin de la Lacade
31320 AUZEVILLE TOLOSANE
Tél : + 33 5 61 75 42 00
Fax : + 33 5 61 75 42 50
Le CNPF – www.crfp-midi-pyrenees.com

STOP aux chenilles processionnaires du pin.

Vous voyez des nids de chenilles processionnaires sur vos arbres, des descentes de chenilles commencent sur divers secteurs géographiques, il est encore temps de mettre en place les éco-pièges, et de remplacer les sacs des éco-pièges des années passées.

Vous trouverez ci-dessous un lien vers une vidéo explicative sur ces chenilles :

<http://www.mativi-toulouse.fr/film.html,9,19,0,0,2704>

Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération toulousaine

Rapports et conclusion d'enquête : consultable en Mairie.

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement.

Division Prévention des nuisances et sécurité des véhicules.

Résultats des Élections Régionales des 6 et 13 décembre 2015

Afin de pourvoir les 91 sièges de Midi-Pyrénées et les 67 sièges de Languedoc Roussillon, les 4.121.228 électeurs de notre future nouvelle région ont été appelés aux urnes pour élire leurs conseillers régionaux parmi les 11 listes en lice (62,03 % des inscrits de la nouvelle région ont voté au 2nd tour)

1^{er} tour à Clermont le Fort : 422 inscrits, 265 votants (62,80%), 252 exprimés.

Je m'engage pour ma région (union de la droite) :	57 voix
Notre Sud (union de la gauche) :	83 voix
Force France Sud (extrême droite) :	1 voix
Le Bien commun (écologistes) :	6 voix
Nouvelle Donne (divers gauche) :	3 voix
UPR (divers) :	2 voix
Citoyens du Midi (divers gauche) :	2 voix

Front National (FN) :	55 voix
Nouveau Monde (VEG) :	25 voix
Debout la France (DL) :	9 voix
Lutte Ouvrière (extrême gauche) :	9 voix

2nd tour à Clermont le Fort : 422 inscrits, 313 votants (74,17%), 299 exprimés.

Liste Dominique Reynié (union de la droite) :	62 voix
Liste Carole Delga (union de la gauche) :	169 voix
Liste Louis Aliot (FN) :	68 voix

Résultats du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, ont obtenu : liste D Reynié : 21,33 % des voix, liste C. Delga : 44,80 %, liste L. Aliot : 33,87 %

Janvier 2016 : Carole Delga est élue présidente de la nouvelle région.

Christiane Brustel

Coup de projecteur sur...



le Père Gaston Sendateze



« Avec pour seul bagage un pyjama et une brosse à dents ».

Le Père Gaston Sendateze, curé du secteur paroissial de Lacroix-Falgarde dont dépend notre commune depuis le mois de septembre dernier, est devenu l'espace de deux jours un Clermontois à part entière. Désireux d'entrer en contact de la manière la plus simple et directe possible avec les membres de la communauté catholique sur chacune des sept communes placées sous sa responsabilité, il est ainsi arrivé sur Clermont-le-Fort un vendredi matin du mois de janvier, à la disposition de celles et ceux qui voulaient bien le recevoir et échanger avec

lui. Avec les membres du conseil municipal réunis en mairie le samedi matin, le Père Gaston a partagé le projet qui lui tient à coeur : la « mise en mouvement » de la communauté catholique communale à travers l'identification et le portage de projets qui font sens pour elle. L'immersion du Père Gaston s'est achevée le dimanche matin avec la célébration de la messe dans l'église de notre village, qui a rassemblé la plupart de celles et ceux qui ont eu le plaisir de prendre part à cette expérience inédite d'accueil.

« Un homme simple, attachant, humain, très agréable », **Jérôme.**

« Ce prêtre nous met à l'aise et sait se mettre à l'écoute et à la portée de tous, il aime beaucoup plaisanter. C'est dommage il n'est pas pu rester assez longtemps ayant d'autres visites à faire », **Roger.**

« J'ai été très contente de parler avec Père Gaston en dehors de l'église. Je lui ai raconté, entre autre, comment, lorsque j'étais jeune se passaient les descentes à pied jusqu'à l'Ariège pour laver le linge : même en Afrique ce n'est pas aussi difficile ! », **Barbara.**

« Père Gaston, que nous avons déjà rencontré lors des vœux du maire est venu nous faire une visite particulière, bien que nous ne soyons que des « mécréants », voulant connaître plus précisément les habitants de sa paroisse. Auprès d'un bon feu de cheminée, nous avons évoqué notre arrivée à Rivedaigue dans cette ruine au bord de l'eau et notre intérêt pour le grattage des vieilles briques. Jeanine qui l'accompagnait a rappelé nos efforts pour essayer de sauvegarder le patrimoine que représente l'église de notre village. Visite éclair, conversation à bâtons rompus : c'était une idée très sympathique », **Annick et Philippe.**

« Nous avons invité le Père Gaston à partager notre déjeuner. Il s'est montré très ouvert, semblant heureux d'être là, s'adaptant à tout ce qu'on lui proposait et appréciant la cuisine de son hôte. Il nous a beaucoup parlé de son pays, Goma, de la République Démocratique du Congo où la guerre sévit toujours et où les habitants sont en pleine insécurité. Il a quitté son pays il y a quinze ans pour se réfugier en France. Nous avons beaucoup échangé et nous gardons un très bon souvenir de ce moment », **Michèle et Claude.**

« Elle est vraiment bonne, cette idée du Père Gaston, de venir chez nous à notre rencontre. Elle est à son image : simple, enthousiaste, dynamique, généreux. Nous l'avons reçu en famille autour d'un plat de lasagnes, en ayant invité une famille de la Marquemale à se joindre à nous. Père Gaston a aimé plaisanter avec les enfants, sans leur reprocher de ne pas les voir souvent à la messe ! Il mange plutôt frugalement et reste sobre... C'est sans doute pour ne pas perdre une miette de ce qu'on lui raconte ! », **Corinne.**

« Merci à Clermont-Le Fort. Un bon accueil pour un bon souvenir. Les clermontois m'ont donné une occasion d'en vivre un. Je me souviens de ce programme marathon que m'avait organisé Jeanine. Je me demandais comment j'allais m'en sortir sans épuisement. J'ai bien commencé. Et je croyais bien finir, quand sur mon chemin vers la messe d'action de grâce, sifflant « la mélodie de la journée du cochon », un appel pour me dire : « tu as oublié un rendez-vous ». Mince ! C'était vraiment et incroyablement parfait que ça cachait une imperfection quelque part. Mais à Clermont, les gens sont « cools » qu'on n'a pas à se faire du mauvais sang. Je suis sûr que j'y serai toujours bien accueilli. Certainement même, la famille oubliée sera la première à m'ouvrir la porte. Qui d'autre peut le savoir, si non un clermontois ? Encore une fois, Merci »,

Père Gaston.